

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Association
Handi Cap Vers-
Subvention**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

**Philippe VERBOIS
François LEY**

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association Handi Cap Vers.

L'association Floiracaise HANDI CAP VERS est une association loi 1901 à but non lucratif et de solidarité internationale. Elle a été créée au début de l'année 2012 par des professionnels exerçant dans le milieu du handicap, œuvrant dans le champ de l'accompagnement de l'handicap.

Elle a pour but de :

- soutenir et/ou de participer, dans la mesure de ses possibilités, à des actions de solidarité (2017, 2018 et 2019 "Projet Solidarité Casa") pour développer, communiquer et récolter des dons pour cette thématique
- permettre à des publics spécifiques de bénéficier de matériels médicaux d'occasions adaptés et en bon état (matériels orthopédiques, outil d'activités de la vie journalière)
- contribuer au développement de partages d'expériences qualitatives et d'échanges techniques, par le biais d'information, de sensibilisation, de formation et de développement à titre informatif
- informer et sensibiliser, de façon générale ou spécifique, le public, les donateurs de l'association et les différentes institutions dont le soutien conditionne l'action de l'association

Par ailleurs, l'association inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics, notamment les plus fragiles, en préservant, dans ses activités, un caractère non lucratif, laïque, apolitique.

En toutes circonstances, l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion.

En 2019, l'association Handi Cap Vers a renforcé son partenariat déjà établi avec les Juniors Associations créées par de jeunes floiracais. Ainsi, en 2019, les 12 membres des Juniors associations ont participé à plusieurs projets en lien avec les activités d'Handi Cap Vers, sur place et au Maroc (acheminement de matériel, soutien logistique lors de manifestations, implication auprès des partenaires et jeunes en situation de handicap lors du déplacement à Casablanca, découverte des métiers paramédicaux).

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et de reverser à l'Association Handi Cap Vers une subvention de 500€.

Vu l'engagement de l'association Handi Cap Vers ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 5 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à reverser une subvention de 500€ à l'Association Handi Cap Vers pour l'année 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019

Le Maire,



Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	28
Pour :	26
Contre :	
Abstention :	2 / MM. HADON- BUTEL